

Tarif "2000" d'intervention des : CSP / CSI

Véhicules - engins - matériel	Sortie	Heure d'utilisation	Le km
Tonne-pompe	70.--	50.--	2.--
Véhicule DCH	70.--	selon matériel	2.--
Auto-échelle	100.--	50.--	2.--
Unimog - poudre - LW	70.--	Gaz propuls. et poudre - LW	2.--
Véhicule : 1° interv. CSP / tracteur	60.--	30.--	2.--
Véhicule pionnier RN	70.--	50.--	2.--
Véhicule transport de personnes	50.--		2.--
Véhicule de piquet	50.--		2.--
Camion pionnier	70.--	selon matériel	2.--
Camion chimique	70.--	selon matériel	2.--
Echelle remorquable	40.--	20.--, benzine comprise	
Remorque de désincarcération	60.--	40.--	
Remorque avec ventilateur à grande puissance	60.--	Vhc + nbre SP demandés (heures selon tarif)	
Coussin de sauvetage	30.--	30.--	
Chariot à tuyaux 75 mm	30.--		
Motopompe Type 1	10.--	30.--, benzine comprise	
Motopompe Type 2 / Module d'extinction	30.--	50.--, benzine comprise	
Groupe électrogène	15.--	10.--, benzine comprise	
Projecteur Mitralux	10.--	5.--	
Projecteur 500 - 1500 Watts	5.--	3.--	
Caméra thermique		20.-- + Vhc + 1 SP (heures selon tarif)	
Ventilateur de surpression		20.--, benzine comprise	
Appareils de fumée		liquide usagé (fr. 10.-- par litre)	
Chalumeau oxycoupeur		recharge gaz	
Tronçonneuse à disque-chaîne		5.-- + disques/chaîne	
Pompe: électr. immergée - Aquamat		5.--	
Barrage hydrocarbure		1.50 par mètre et par jour	
Giffard		3.--	
Extincteurs		recharges	
Appareil respiratoire à air comprimé		5.-- + rempl. (1,50/l) + rétabl. en régie	
Appareil à circuit fermé		5.-- + oxygène et cartouche " " "	
Explosimètre		5.--	
Détecteur de gaz		5.-- + les tubes	
Tank à poudre		Gaz propulseur et poudre	

Interventions sur routes et autoroutes et OCVS :	50.-- par homme et par heure
Autres interventions - rétablissements :	selon tarif communal en vigueur
Aide au portage OCVS	300.-- forfait ou frais effectifs
Accidents dus au trafic - avec désincarcération	frais effectifs selon concept Valais
Accidents dus au trafic - avec blessés (alarmes bleus)	400.-- forfait
Sauvetage, dépannage ascenseur, monte-charge	300.-- forfait ou frais effectifs

Au tarif susmentionné sont à ajouter :

- les heures du conducteur
- les produits d'extinction et de neutralisation chimiques
- les frais de rétablissements des véhicules, du matériel et des engins